



LOT 7

Certificat attestant l'achèvement des équipements

Le lotisseur, soit la COBAN, atteste sous sa responsabilité, qu'en application des dispositions des articles R.442-13 à R. 442-18 du Code de l'Urbanisme, les équipements desservant le lot ci-après désigné sont achevés.

Permis d'aménager : 033005 23 K0001

Lot numéro : 7

Fait à Andernos, le 11 mars 2025

Nathalie LE YONDRE
Vice-Présidente de la COBAN

